|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)****32ème réunion, Genève, Suisse, 12-16 mai 2025** | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-2****5/12(Rév.1)-F** |
|  | **29 avril 2025** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Travaux préparatoires en vue de la Conférence mondialede développement des télécommunications |
|  |
| **Résumé:**Le présent document rend compte des travaux préparatoires menés à ce jour dans le cadre de l'organisation de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2025 (CMDT-25), qui devrait se tenir du 17 au 28 novembre 2025 à Bakou (Azerbaïdjan).**Suite à donner:**Le GCDT est invité à prendre note du présent document et à fournir les indications qu'il jugera utiles.**Références:**Sans objet. |

# 1 Considérations générales

1.1 Le numéro 141 de la Constitution de l'UIT dispose qu'il se tient entre deux Conférences de plénipotentiaires une Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT).

1.2 Dans la Résolution 111 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, il est demandé à l'Union et à ses États Membres de mettre tout en œuvre, dans la mesure du possible, pour éviter que la période prévue pour une conférence de l'UIT coïncide avec la période de célébration d'une fête religieuse considérée comme importante par un État Membre.

1.3 Le 15 mars 2024, la Secrétaire générale de l'UIT a reçu une invitation du Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan. À la suite d'échanges avec le Directeur du BDT, le Ministre du développement numérique et des transports a confirmé, dans une lettre datée du 3 avril 2024, son intention d'accueillir la Conférence à Bakou, fin novembre 2025. Dans une lettre de suivi datée du 26 avril 2024, il a été proposé que la Conférence soit tenue du 17 au 28 novembre 2025 (voir l'Annexe 1 du Document [C24/30](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0030/fr)).

1.4 Un document contenant le projet d'ordre du jour proposé pour la CMDT-25, tel que reproduit à l'Annexe 3 du Document [C24/30](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0030/fr), a été soumis à l'approbation du Conseil sous réserve de l'accord d'une majorité des États Membres.

1.5 Ce projet d'ordre du jour est soumis au Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) (12-16 mai 2025) pour examen et approbation. Une version révisée pourrait être soumise au Conseil après la réunion du GCDT.

# 2 Lieu, durée, dates et site de la CMDT

2.1 À sa session de 2024, le Conseil a adopté, avec l'accord de la majorité des États Membres de l'Union, la Décision [637](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0124/fr) sur le lieu précis et les dates exactes de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2025 (CMDT-25), en vertu de laquelle la CMDT-25 se tiendra à Bakou (République d'Azerbaïdjan), du 17 au 28 novembre 2025 (voir l'Annexe B), et approuvé le projet d'ordre du jour de la CMDT-25 (voir l'Annexe C).

2.2 En septembre 2024, à l'issue d'une consultation par correspondance, menée aux termes de la Lettre circulaire N° [24/38](https://www.itu.int/md/S24-SG-CIR-0038/fr) en date du 24 juin 2024 relative au lieu précis, aux dates exactes et au projet d'ordre du jour de la CMDT-25, la majorité requise des États Membres de l'UIT a exprimé son accord, conformément au numéro 47 de la Convention de l'UIT.

2.3 Il est prévu d'organiser un Sommet sur la jeunesse le 16 novembre 2025, également à Bakou, juste avant la CMDT. Parmi les célébrations figureront des dialogues intergénérationnels, des discussions captivantes et des activités visant à mettre à l'honneur le rôle des jeunes dans le développement numérique. Les jeunes participants pourront interagir directement avec les décideurs et les parties prenantes à la CMDT-25, ce qui permettra de renforcer la collaboration et de positionner les jeunes en tant que partenaires de la transformation numérique.

# 3 Travaux préparatoires en vue de la Conférence

3.1 Tous les travaux préparatoires nécessaires sont actuellement menés en concertation et en collaboration avec le pays hôte. Ces préparatifs comprennent la planification et la coordination globales des activités dans tous les domaines, notamment la logistique, l'agencement du lieu de la manifestation, les transports, les voyages des délégués, la sécurité, l'hébergement et les services fournis aux invités.

3.2 Une équipe de l'UIT a effectué une première visite sur place du 10 au 14 février 2025, afin de visiter les sites où les manifestations pourraient se dérouler ainsi que les hôtels où les participants pourraient loger.

3.3 Les équipes de l'UIT et du pays hôte travaillent avec diligence sur tous les aspects visant à assurer le succès de la Conférence. Les dernières étapes de la signature de l'accord de pays hôte sont en passe d'être achevées.

# 4 Processus préparatoire

4.1 Conformément à la Résolution 31 (Rév. Kigali, 2022), six **réunions préparatoires régionales (RPM)** ont été organisées dans chacune des six régions:

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Région | Dates | Ville d'accueil et pays hôte | Rapport final de la RPM | Lien vers la vidéo sur la mise en œuvre du Plan d'action de Kigali |
| RPM-ARB | 4-5 février 2025 | Amman (Jordanie) | [Rapport](https://www.itu.int/md/D22-RPMARB-C-0020/fr) | [Vidéo](https://www.youtube.com/watch?v=_TmRrANEy9Y) sur la mise en œuvre du plan d'action de Kigali dans la région des états arabes |
| RPM-EUR | 25-26 février 2025 | Budapest (Hongrie) | [Rapport](https://www.itu.int/md/D22-RPMEUR-C-0030/fr) | [Vidéo](https://www.youtube.com/watch?feature=shared&v=KbGUKDoOwoU) sur la mise en œuvre du plan d'action de Kigali dans la région Europe |
| RPM-ASP | 20-21 mars 2025 | Bangkok (Thaïlande) | [Rapport](https://www.itu.int/md/D22-RPMASP-C-0018/fr) | [Vidéo](https://www.youtube.com/watch?v=n-9xwzs0i9I) sur la mise en œuvre du plan d'action de Kigali dans la région Asie‑Pacifique |
| RPM-AMS | 1-2 avril 2025 | Asuncion (Paraguay) | [Rapport](https://www.itu.int/md/D22-RPMAMS-C-0021/en) | [Vidéo](https://www.youtube.com/watch?v=0Q1A-_uFb2U) sur la mise en œuvre du plan d'action de Kigali dans la région Amériques |
| RPM-AFR | 8-9 avril 2025 | Nairobi (Kenya) | [Rapport](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-C-0019/en) | [Vidéo](https://www.youtube.com/watch?v=TQMlkFoVHQ4) sur la mise en œuvre du plan d'action de Kigali dans la région Afrique |
| RPM-CIS | 24-25 avril 2025 | Bichkek (Kirghizistan) | [Rapport](https://www.itu.int/md/D22-RPMCIS-C-0018/en) | [Vidéo](https://www.youtube.com/watch?v=lWymn4RNG0I) sur la mise en œuvre du plan d'action de Kigali dans la région de la CEI |

Les RPM ont permis d'associer les membres de chaque région au processus de la CMDT, afin d'encourager une coordination au niveau régional avant la tenue de la conférence. Les RPM ont aussi permis de recenser les sujets d'intérêt et les enjeux au niveau régional qui doivent être abordés, afin d'encourager le développement des télécommunications/TIC et d'aider les États Membres et les Membres de Secteur à fixer des priorités communes.

4.2 Une **réunion de coordination des RPM** se tiendra en présentiel le 12 mai 2025, afin d'examiner les rapports des six RPM et de soumettre un rapport de synthèse au GCDT, conformément à la Résolution 31 (Rév. Kigali, 2022) de la CMDT.

4.3 Sur la base des pratiques en vigueur, le GCDT-25 devrait approuver la tenue de deux **réunions interrégionales (IRM)** en vue de préparer la CMDT, prévues comme suit:

|  |  |
| --- | --- |
| IRM-1 | 14-15 juillet 2025 (réunion virtuelle) |
| IRM-2 | 29-30 septembre 2025 (réunion virtuelle) |

La participation aux réunions interrégionales est ouverte à tous les membres de l'UIT-D. Les États Membres sont invités à inclure dans leur délégation, notamment, des représentants de régulateurs, de décideurs, de la société civile, d'établissements universitaires, des milieux techniques de l'Internet, d'organisations œuvrant pour l'égalité entre les femmes et les hommes et des jeunes.

L'ordre du jour des réunions interrégionales est établi sur la base des débats de fond qui ont lieu pendant les RPM et peut comprendre des propositions des États Membres, des Membres de Secteur, des organisations régionales de télécommunication (RTO), du BDT et d'autres parties prenantes. Les discussions portent sur des questions essentielles qui nécessitent une coordination et appellent un consensus entre les différentes régions.

Suivant les recommandations du GCDT, le président désigné de la CMDT-25 sera nommé pour assurer la présidence des deux réunions interrégionales, et six vice-présidents doivent être désignés, chacun étant nommé par chaque organisation régionale de télécommunication concernée. Chaque organisation régionale de télécommunication a également été invitée à désigner le ou les représentants de son choix pour s'exprimer au nom de sa région.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_